



VILLE DE SOLLIÉS PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIÉS PONT

Séance du jeudi 9 juin 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
2 juin 2016

Date d'affichage  
2 juin 2016

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques –  
Service de l'urbanisme -  
Cession d'un terrain situé 2,  
avenue des Oiseaux*

Vote pour à la majorité des voix  
exprimées

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 2 (GRISOLLE  
René, MAIRESSE Aude)**

L'an deux mille seize, le neuf juin deux mille seize, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

**Procurations :**

RE Daniel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
CHAOUCHE Dalel donne procuration à LAKS Joëlle,  
ZUCK Bernard donne procuration à LAURERI Philippe,  
CHEVROT Régis donne procuration à LUNGERI Carine,  
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La commune de Sollies-Pont est propriétaire d'un bien situé 2, avenue des Oiseaux et cadastré section AM numéro 193.

Celui-ci consiste en un terrain d'une superficie de 3743 m<sup>2</sup> sur lequel se trouvent une ancienne maison et des annexes, aujourd'hui désaffectées et déclassées.

Le « Logis familial varois » a proposé de l'acquérir afin d'y réaliser un programme immobilier d'une quarantaine de logements locatifs sociaux. Pour cela, une modification du plan local d'urbanisme a été engagée afin de classer ce secteur en zone 2UZa destinée à l'habitat collectif.

Il est rappelé que le préfet a fixé un objectif de réalisation de 204 logements locatifs sociaux pour la période 2014-2016. Ce programme permettra quasiment d'atteindre cet objectif si les logements sont financés avant la fin de l'année.

Aussi, pour que cette opération puisse démarrer dans les meilleurs délais, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le « Logis Familial Varois » à déposer un permis de construire.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012, modifié les 31 janvier 2015 et 25 juin 2015 ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 avril 2016 prononçant le déclassement du bien situé 2, avenue des oiseaux ;

VU l'arrêté municipal du 26 avril 2016 engageant la modification numéro 3 du plan local d'urbanisme ;

**CONSIDERANT** la carence de la commune en matière de logements locatifs sociaux ;

**CONSIDERANT** que la cession de la parcelle cadastrée section AM numéro 193 au « Logis Familial Varois » permettra la réalisation d'une quarantaine de logements locatifs sociaux ;

**CONSIDERANT** que des logements locatifs sociaux doivent être financés avant la fin 2016 pour être comptabilisés dans les objectifs de réalisation de la période triennale 2014-2016,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le « Logis Familial Varois » à déposer sans délai un permis de construire pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée section AM numéro 193.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

16 JUIN 2016

20 JUIN 2016

